

Audience du 31 octobre 2023 avec la Direction Territoriale Auvergne Toujours deux réalités face à face !

Une délégation de représentant.e.s des personnels et du SNPES-PJJ/FSU Auvergne a été reçue en audience par la directrice territoriale.

Nous avons présenté nos revendications dans la droite ligne de notre tract sur la situation des services et du préavis de grève pour la mobilisation de l'EPE de Clermont-Ferrand (Cf lien pour notre tract : <https://snpespjj.fsu.fr/le-monde-de-la-pjj-auvergne-deux-realites-face-a-face/> et Cf le lien vers notre préavis de grève : <https://snpespjj.fsu.fr/preavis-de-greve-concernant-la-situation-des-services-notamment-celui-de-lunite-educative-dhebergement-collectif-de-clermont-ferrand/>).

Nous avons pu faire part de la demande de l'équipe de l'EPE en attente d'une considération concernant leur travail, l'absence de la DT auprès des personnels après l'agression d'un collègue n'ayant pas été comprise par les agents qui avaient alors besoin de se sentir soutenus.

Concernant nos demandes pour les services de milieu ouvert de Clermont-Fd, nous avons dû rappeler à l'administration que les magistrates de la jeunesse n'étaient pas informées de la situation du STEMO Clermont-Fd et que notre organisation syndicale avait pris ses responsabilités en adressant mi-octobre une lettre ouverte pour les en informer. Depuis, nous apprenons que la DT a fait une information auprès de la juridiction....No comment !

Pour le reste des questions : milieu ouvert renforcé, double référence pour les situations difficiles, demande de renfort pour assurer la pluridisciplinarité...tout cela est bien repéré par la DT mais renvoyé au dialogue de gestion et aux arbitrages de la direction régionale Centre-Est.

Nous avons dénoncé le non renouvellement d'un collègue non titulaire recruté en septembre sur le service de milieu ouvert de Clermont-Fd Issoire. Cette décision de l'administration représenterait-elle un précédent pour les autres non titulaires? On nous répond non.....mais la violence de la décision est bien présente et nous porterons cela à la direction régionale.

Concernant l'EPE, nous sommes revenus longuement sur la situation de ce service, qui selon la DT est en « phase de transition ». Nous avons répété, que les moyens actuels ne suffisent pas à couvrir tous les services de l'EPE et que la politique du chiffre (avec parfois plusieurs admissions par semaine) finit par mettre à mal une équipe en construction.

Cela ne peut plus durer ainsi : les personnels de l'EPE demandent de la considération et une plus grande prise en compte de leur avis sur les admissions et les projets éducatifs.

Un fonctionnement vertical et autoritaire ne produira rien de bon et finira par avoir des conséquences sur la qualité de la prise en charge des jeunes et les conditions de travail des collègues.

Au final, la DT reconnaît le besoin d'un renfort pour l'équipe, mais sans rien de concret à proposer. Concernant les renouvellements de contrats, elle demande leur continuité et leur mise en place sur des échéances plus longues : décision à arbitrer par la DIR Centre-Est !

Pour l'UEAJ, la DT indique qu'il sera compliqué de pérenniser le contrat du PT CSB, celui-ci arrivant à l'échéance des six ans. La raison invoquée est la norme de la DPJJ concernant les UEAJ (5 professionnels éducatifs). Précisons que le personnel intervenant au 6.3 est comptabilisé dans ces 5 personnels...Pour le SNPES-PJJ/FSU c'est inadmissible, car les conséquences sont humaines et sociales tout d'abord pour le collègue concerné mais aussi pour l'équipe de l'UEAJ et les jeunes qui de fait n'auront plus la même qualité de prise en charge.

Concernant les locaux des services de l'Allier : rien de nouveau et constat de la DT que ce dossier n'avance pas malgré les démarches entreprises par l'échelon territorial. La décision est entre les mains de la DIR Centre Est.

Au terme de cette audience nous faisons le constat que la direction territoriale continue d'être en parfait décalage avec la réalité vécue par les collègues des services de la PJJ Auvergne. La question des moyens (renouvellements et créations) est uniquement conditionnée aux arbitrages de la DIR Centre-Est.

Nos interrogations demeurent quant à l'impact du manque de « considération » du travail des personnels et d'un management autoritaire sur le territoire.

Au regard des réponses de la direction territoriale lors de cette audience, le SNPES-PJJ/FSU Auvergne est conforté sur la nécessité de continuer à soutenir les revendications légitimes des personnels du territoire.

C'est pour cela que nous appelons à poursuivre la mobilisation sur le territoire Auvergne en étant en grève les 11 et 12 novembre ainsi que le jeudi 16 novembre 2023, période où la DIR Centre Est décidera de ses choix budgétaires.